

Appel à candidatures Bourses de mobilité de l'Université de Lille MOB-LIL-EX (MOBilité – LILle – EXcellence) – 2022/2023

L'Université de Lille lance son appel à candidatures de bourses de mobilité appelé MOB-LIL-EX pour le second semestre 2022/2023.

L'objectif du dispositif est de soutenir, sur la base de l'excellence des projets, la mobilité internationale des étudiants de l'Université de Lille et de ses universités partenaires.

Pour les mobilités sortantes : seuls les étudiants inscrits administrativement à l'Université de Lille peuvent candidater. Les candidatures d'étudiants inscrits administrativement dans une autre université ne seront pas éligibles. De même, les candidatures de doctorants inscrits administrativement dans une autre université mais rattachés à un laboratoire de recherche de l'Université de Lille ne seront pas éligibles. Enfin, la bourse Moblilex ne peut pas être attribuée à un étudiant en césure.

Cet appel à candidatures comporte deux volets :

1/ VOLET MOBILITÉS NIVEAU DUT/DUETI – MASTER – INGENIEUR

- MOBILITÉS SORTANTES

	DUT/DUETI	MASTER/INGÉNIEUR
Type	(Lille → International) Mobilité sortante	(Lille → International) Mobilité sortante
Durée	3 à 10 mois	3 à 10 mois
Montant	400€ maximum par mois	400€ maximum par mois
Date limite pour le dépôt des candidatures	Date fixée par les composantes	Date fixée par les composantes
Date du début de mobilité éligible	Entre le 1 ^{er} janvier 2022 et le 31 août 2023	Entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 août 2023
Adresse de contact	moblilex@univ-lille.fr	moblilex@univ-lille.fr
Principes	Mobilité académique dans un cadre institutionnel (mobilité d'études, de stage)	Mobilité dans un cadre institutionnel (mobilité d'études, de stage, mobilité recherche)

ATTENTION :

La bourse MOBILLEX n'est pas cumulable avec les bourses Erasmus+, AMI, Mermoz (étude/stage ou recherche), les bourses du Collège doctoral et/ou de l'I-site.

Tout dossier incomplet est automatiquement rejeté.

- MOBILITÉS ENTRANTES

	MASTER/INGÉNIEUR
Type	(International → Lille) Mobilité entrante
Durée	3 à 10 mois
Montant	500€ maximum par mois
Date limite pour le dépôt des candidatures	Date fixée par les composantes
Date du début de mobilité éligible	Entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 août 2023
Adresse de contact	moblilex@univ-lille.fr
Principes	Mobilité dans un cadre institutionnel (mobilité d'études, de stage, mobilité recherche)

ATTENTION : les mobilités hors programme d'échange* ne sont pas éligibles

2/ VOLET MOBILITÉS NIVEAU DOCTORAT

- MOBILITÉS SORTANTES

	DOCTORAT
Type	(Lille → International) Mobilité sortante
Durée	3 à 12 mois
Montant	650€ maximum par mois
Date limite pour le dépôt des candidatures	Date fixée par les écoles doctorales
Date du début de mobilité éligible	Entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 août 2023
Adresse de contact	moblilex@univ-lille.fr
Principes	Mobilité scientifique à l'étranger encadrée par une équipe de l'Université de Lille et une équipe étrangère.

	La participation à des séminaires et colloques n'est pas éligible.
--	---

ATTENTION :

La bourse MOBILLEX n'est pas cumulable avec les bourses Erasmus+, AMI, Mermoz (étude/stage ou recherche), les bourses du Collège doctoral et/ou de l'I-site.

Tout dossier incomplet est automatiquement rejeté.

- MOBILITÉS ENTRANTES

	DOCTORAT
Type	(International → Lille) Mobilité entrante
Durée	3 à 12 mois
Montant	1000€ maximum par mois
Date limite pour le dépôt des candidatures	Date fixée par les écoles doctorales
Date du début de mobilité éligible	Entre le 1 ^{er} janvier 2023 et le 31 août 2023
Adresse de contact	moblilex@univ-lille.fr
Principes	Mobilité scientifique encadrée par une équipe de l'Université de Lille et une équipe étrangère. Peut servir dans le cadre d'une cotutelle.

3/ MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE MOBILLEX

- ⇒ Le versement de la bourse MOBILLEX est effectué en 2 fois :
 - 80% à l'arrivée du lauréat (sur présentation des justificatifs requis)
 - 20% au début du dernier mois de mobilité (sur présentation des justificatifs requis)
- ⇒ Pour le niveau doctorat : possibilité de fractionner la mobilité et la bourse en 2 périodes d'une même année universitaire

* les mobilités en Double-diplôme sont considérées comme un programme d'échange